

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 181  
de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Alain Maeder (DC/vl),  
ainsi que de 23 cosignataires,  
demandant d'étudier la possibilité de mettre sous terre, partiellement ou totalement,  
les containers de verre, PET et aluminium dans les quartiers historiques de la Ville  
(Bourg, Auge et Neuveville)**

En séance du 31 mai 2016, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 181 de MM. J.-P. Wolhauser et A. Maeder, ainsi que de 23 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité de mettre sous terre, partiellement ou totalement, les containers de verre, PET et aluminium dans les quartiers historiques de la Ville (Bourg, Auge et Neuveville).

#### **Résumé du postulat**

Le postulat demande une étude de la possibilité d'enterrer partiellement ou totalement les containers de verre, PET et aluminium des quartiers historiques de la Ville (Bourg, Auge et Neuveville).

En plus des possibilités de remplacement du système de collecte, il est demandé une analyse de coût d'un changement de système.

#### **Réponse du Conseil communal**

Pour rendre réponse aux postulants, il est impératif d'exposer les généralités relatives à la gestion des déchets et leur collecte. En effet, les questions posées relèvent aussi bien de l'aspect stratégique qu'opérationnel en la matière.

Les thèmes de la collecte des déchets organiques et plastiques ne sont pas traités dans ce postulat. Ils ont déjà fait l'objet de plusieurs réponses à des postulats préalables. Ils restent néanmoins d'actualité dans le suivi et dans la prise en considération d'une future adaptation du règlement communal sur les déchets.

Avant d'entrer dans sa réponse, le Conseil communal tient à mentionner qu'il partage l'avis des postulants sur la nécessité de trouver des solutions les plus harmonieuses possibles concernant les points de récolte des déchets. Une réflexion sur les nuisances et l'intégration urbanistique, principalement dans les quartiers historiques, doit être apportée.

Fort de cette parenthèse, le Conseil communal expose sa réponse.

Du point de vue stratégique, la gestion des déchets est une problématique complexe à différents niveaux. Du point de vue légal, le traitement des déchets doit être supporté par la taxe de base et celle dite "au sac". L'autorité communale doit également mettre à disposition des points de collecte pour ses concitoyens afin, entre autres, de permettre la valorisation des déchets et d'éviter les déchets sauvages. Cependant, les points de collecte sont sources de nuisances pour les bordiers en raison du bruit, des odeurs et du trafic des utilisateurs. De plus, la question de la fusion ne doit pas être oubliée, dans la mesure où la compatibilité des instruments de collecte des déchets devrait être harmonisée et garantie.

Concernant l'aspect opérationnel, le système actuel fonctionne avec un nombre de véhicules et de personnes en relation avec les emplacements, le nombre et le type de points de collectes. Il est donc important de saisir que toute modification a un impact sur le mode opérationnel et que le fait de modifier quelques points de récolte a des incidences sur tout le système de collecte.

## **1. Situation générale actuelle**

Sur l'ensemble de la ville, on dénombre 15 points de récolte en plus de la déchetterie principale située sur le site des Neigles. En fonction des endroits, il est possible de déposer le PET, le verre, l'aluminium, le fer blanc, les huiles et les textiles/chaussures. En fonction du type de déchet, des bennes de plus ou moins grande capacité sont mises à disposition. On trouve également un conteneur enterré permettant au cantonnier de déposer les déchets de voirie récoltés.

En parallèle, pour les trois quartiers mentionnés dans le postulat, chacun présente un point de collecte avec la récupération de tous les déchets cités ci-dessus, hormis les huiles pour le quartier du Bourg.

## **2. Etude de la réalisation de conteneurs enterrés**

Afin d'identifier les problèmes et d'estimer les coûts de mise en place de conteneurs enterrés, l'autorité communale a analysé les exemples de villes ayant mis en place ce type de système. L'exemple de la Ville de Neuchâtel a servi tout particulièrement de base de comparaison car il est récent et la taille de la ville est comparable.

De manière générale, il est utile de mettre en évidence le fait qu'il n'est pas possible de mettre sous terre tous les types de conteneurs. En effet, les bennes à habits et huiles ne peuvent pas être enterrées pour des questions de fonctionnement.

### **2.1 Cas de la ville de Neuchâtel et comparaison avec la ville de Fribourg**

La ville de Neuchâtel présente une population d'environ 34'000 habitants et une surface de 18,1 km<sup>2</sup>; celle de Fribourg une population d'environ 40'000 habitants et une surface de 9,3 km<sup>2</sup>.

La Ville de Neuchâtel a opté pour l'installation de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et a donc abandonné le ramassage porte à porte qui est de mise à Fribourg. Pour les déchets

recyclables, Neuchâtel a conservé 56 points de récolte non enterrés et a opté pour trois points de collecte enterrés.

Pour la mise en place de ce projet, Neuchâtel a enterré environ 400 conteneurs sur 300 sites, soit tous les 150 à 200 mètres. L'investissement est de l'ordre de 9 millions de francs et a été échelonné sur plusieurs années. Aucune mise à l'enquête publique et par conséquent aucun permis de construire n'a été nécessaire pour cette réalisation.

## 2.2 Quartiers de la ville historique avec conteneurs enterrés

Sur la base de l'exemple de la Ville de Neuchâtel qui a enterré trois points de récolte, une adaptation des trois endroits concernés demanderait un investissement du point de vue du génie civil et un autre au niveau des véhicules.

Le coût des adaptations serait d'environ 120'000 francs par site, soit 360'000 francs au total. Pour la question des véhicules, il faudrait envisager soit l'adaptation d'un véhicule avec grue pour un coût d'environ 15'000 francs, soit un contrat à un tiers pour le ramassage qui reviendrait à environ 15'000 francs par an. Il est à noter que l'adaptation d'un camion poserait le problème d'une éventuelle panne qui empêcherait d'assurer la collecte des trois points concernés. Une solution de location ou d'un recours partiel à un tiers serait alors nécessaire.

En outre, il est incontournable de rappeler que le quartier du Bourg est en cours de revitalisation et que le secteur de la place du Marché-aux-poissons accueille le point de récolte du quartier du Bourg. Ce secteur n'est pas traité actuellement mais fera l'objet d'une réflexion à court terme, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> étape. Il est dès lors important de réfléchir à ne pas investir sans avoir la certitude que ce point de récolte ne sera pas déplacé.

## 2.3 Extension de l'étude demandée avec mise en terre des bennes à ordures ménagères et points de récolte

Partant du modèle de Neuchâtel, l'investissement pour la Ville serait d'environ 6 millions de francs pour les ordures ménagères, auxquels s'ajouteraient 2 millions de francs pour les bennes des points de récolte. Il resterait encore à trouver une solution pour les bennes à habits et les bennes à huiles.

Le déploiement de cette nouvelle façon demanderait en parallèle l'adaptation des camions ou le remplacement des camions poubelles qui laisseraient leur place à des camions grue. Il est difficile d'articuler une estimation de coût à ce stade car il dépend fortement du type de bennes choisies et du niveau de prestations que pourra fournir le personnel de la Voirie.

Toujours en matière de coût, il n'est pas tenu compte d'éventuels surcoûts en relation avec le déplacement de conduites existantes aux endroits où seraient disposés les conteneurs enterrés. De même, tout le dispositif de collecte, directive et planning de ramassage, devrait être revu sans pour autant que l'on puisse prévoir à ce stade les impacts sur les ressources humaines.

A propos des effets, il est à relever que le bilan des villes ayant eu recours à ce type d'installation n'a pas résolu pour autant le problème des dépôts de déchets dit "sauvages". Une baisse de l'ordre de 20% est néanmoins constatée.

### **3. Position du Conseil communal**

Plusieurs degrés de planification sont actuellement en cours. En effet, le processus de fusion des communes est relancé, la révision du plan d'aménagement local et le projet de revitalisation du Bourg sont en cours. Il paraît donc fondamental de réfléchir en relation avec la planification générale pour ne pas se lancer sans une vue d'ensemble dans une direction qui aurait des conséquences regrettables par la suite. C'est dans ce sens que le Conseil communal a poussé la réflexion à la solution totale et ne s'est pas arrêté aux points de récolte des trois quartiers mentionnés dans le postulat.

De plus, comme le traitement des déchets est supporté par des taxes, les coûts d'investissement pour la mise en place du système proposé par les postulants devraient faire l'objet d'une réflexion sur le mode de financement en relation avec le respect du règlement. L'estimation des coûts serait de l'ordre de 375'000 francs pour les trois points de récolte concernés par ce postulat. Une analyse de la nécessité d'une augmentation de la taxe pondérale (dite "au sac") devrait être menée. En effet, actuellement, la taxe pondérale est quasiment égale à la taxe de base. Or, la taxe de base ne peut pas représenter plus de 50 % des revenus des taxes. Il ne serait donc pas envisageable de l'augmenter.

Fort de ces éléments, le Conseil communal est d'avis qu'il faut attendre l'étude urbanistique concernant le secteur concerné par le point de récolte du quartier du Bourg. Une réflexion sur l'impact du point de collecte sera inévitablement menée et des solutions proposées. En fonction de ces propositions, une décision sera prise et la collecte des déchets pourrait être revue partiellement dans les quartiers historiques ou dans la globalité de la ville, voire dans le cadre d'une éventuelle fusion selon l'avancée des discussions.

### **4. Synthèse**

Le Conseil communal salue la proposition faite par les postulants pour minimiser l'impact des points de récolte dans les quartiers historiques de la ville. Il démontre dans sa réponse qu'une solution est possible pour la plupart des déchets valorisables mais que des contraintes restent à maîtriser. Compte tenu des planifications en cours, le Conseil communal souhaite attendre les réflexions des spécialistes mandatés dans le cadre de la revitalisation du Bourg pour décider d'une solution enterrée ou non. Afin d'être prêt et de maîtriser les contraintes évoquées, un montant d'étude sera proposé au budget 2018 ou 2019, parallèlement à la révision du règlement communal sur les déchets.

Le Conseil communal termine en indiquant que la mise en terre des bennes qui se trouvent dans les points de récolte aurait un effet limité sur le dépôt des déchets sauvages et qu'il ne faut pas s'attendre à ce que tous les coins de la ville deviennent propres par cette unique mesure. Il est rappelé que des efforts importants sont consentis dans le cadre du dispositif de "Fribourg, Ville propre".

Le postulat n° 181 est ainsi liquidé.